

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale
de la gendarmerie nationale

**Décision n° 2560 du 13 janvier 2017 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général des organismes centraux – branche « secrétariat »**

NOR : INTJ1700743S

Le ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense;
Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement;
Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;
Vu la décision n° 92959 du 1^{er} décembre 2016 (NOR : INTJ1630400S);
Vu la décision n° 91983 du 1^{er} décembre 2016 (NOR : INTJ1630326S);
Vu la décision n° 73111 du 1^{er} décembre 2016 (NOR : INTJ1630306S),

Décide:

Article 1^{er}

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} février 2017:

Durand Cyrille	NIGEND : 164 606	NLS : 8 021 332
Bouchard Cédric	NIGEND : 203 296	NLS : 8 054 905

Article 2

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} février 2017:

Colson David	NIGEND : 190 894	NLS : 8 039 723
---------------------	------------------	-----------------

Article 3

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} février 2017:

Cauchy Isabelle	NIGEND : 199 957	NLS : 8 048 706
Rolland Aurélien	NIGEND : 335 575	NLS : 8 105 453

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 13 janvier 2017.

Pour le ministre et par délégation :
*Le colonel, adjoint au sous-directeur
de la gestion du personnel,*
L. BITOUZET